

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 001-2267/10/CC

■ Budget supplémentaire 2010

DSB 10/5071/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sur proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire est établi selon la nomenclature M14 pour le Budget Principal, ce dernier est voté par nature avec présentation fonctionnelle, et selon la nomenclature M4 pour les Budgets Annexes, des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium, du Marché d'Intérêt National et des Ports de Plaisance.

Le Budget Supplémentaire est un budget de reports et d'ajustements. Les résultats de ce projet de Budget Supplémentaire sont présentés successivement en balances générales distinctes pour le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Ces Balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes, séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre.

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Budget Primitif 2010

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité pour le Conseil de Communauté de voter le Budget Supplémentaire 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont intégrés dans Le budget supplémentaire les restes à réaliser, ainsi que les reprises de résultats de l'exercice précédent.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire 2010 est voté et arrêté aux chiffres inscrits à la Balance Générale du Budget Principal et à la Balance Générale des Budgets Annexes des Services de l'Eau et de l'Assainissement, du Crématorium, du Marché d'Intérêt National et des Ports de Plaisance ;
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

Budget Principal :

Section de Fonctionnement	100 495 149,73 euros
Section d'Investissement	28 628 901,93 euros

Budget Eau :

Section de Fonctionnement	15 834 827,86 euros
Section d'Investissement	11 751 034,87 euros

Budget Assainissement :

Section de Fonctionnement	1 571 158,84 euros
Section d'investissement	12 428 976,95 euros

Budget Crématorium :

Section Fonctionnement	2 149 853,12 euros
Section d'Investissement	700 491,27 euros

Budget Ports de Plaisance :

Section Fonctionnement	584 892,19 euros
Section d'Investissement	2 315 195,02 euros

Marché d'Intérêt National

Section de Fonctionnement	-308 047,00 euros
Section d'Investissement	0,00 euros

Article 3 :

Sont approuvées les modifications apportées aux Autorisations de Programme attribuées par chapitre pour la réalisation d'opérations nouvelles pour le budget principal et pour les budgets annexes, telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessous :

COMPETENCES BUDGET PRINCIPAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES AU BP	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Gestion Interne (A)	10 055 437	20 000	10 075 437	1 000 000	20 000	2 055 437	7 000 000
Développement Economique, Social et Culturel de l'Espace Communautaire (B)	15 040 852	620 000	15 260 852	0	12 260 852	600 000	2 800 000
Aménagement de l'Espace Communautaire (C)	264 859 500	9 600 000	274 459 500	25 734 000	39 749 500	12 304 400	196 671 600
Equilibre de l'Habitat sur le territoire Communautaire (D)	11 533 000	11 243 707	22 776 707	12 000 000	10 776 707	0	0
Politique de la Ville dans la Communauté (E)	1 677 029	50 000	1 727 029	50 000	1 677 029	0	0
Gestion des services d'intérêt collectif (F)	4 000 000	0	4 000 000	500 000	0	0	3 500 000
Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (G)	7 542 000	418 000	7 960 000	960 000	0	3 338 000	3 662 000
TOTAL GENERAL	314 707 818	21 951 707	336 259 525	40 244 000	64 484 088	18 297 088	213 633 600

COMPETENCES BUDGETS ANNEXES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES AU BP 2010	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES NOUVELLES	AP GLOBALES	Répartition par chapitre			
				20	204	21	23
Budget Annexe Eau	14 500 000	0	14 500 000	190 000	0	600 000	13 710 000
Budget Annexe Assainissement	13 875 000	0	13 875 000	150 000	0	0	13 725 000
Budget Annexe Port	680 000	0	680 000	60 000	0	150 000	470 000
Budget Annexe Crematorium	600 000	0	600 000	0	0	150 000	450 000
Budget Annexe M.I.N	200 000	0	200 000	0	0	0	200 000
TOTAL GENERAL	29 855 000	0	29 855 000	400 000	0	900 000	28 555 000

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Finances et Budget,

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Octobre 2010